

## **Contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine à la consultation de la Commission européenne sur la « Réduction des disparités au sein de l'Union européenne – 9e rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale »**

La Région Nouvelle-Aquitaine est responsable de la mise en œuvre de la politique de cohésion sur son territoire depuis 2014. Elle est autorité de gestion pour le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE), entre autres. La Région est profondément attachée à cette politique européenne.

La Nouvelle-Aquitaine remercie la Commission européenne de l'opportunité de contribuer à alimenter le 9<sup>ème</sup> rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale, un document qu'elle juge essentiel.

Dans ce contexte, la Région souhaite attirer l'attention de la Commission européenne sur six évaluations thématiques inter-fonds, qui ont été conduites sur les fonds 2014-2020 en Nouvelle-Aquitaine, afin de mesurer leur contribution dans plusieurs domaines. La Région Nouvelle-Aquitaine juge utile de partager ces informations dans le cadre de l'appel à contributions pour souligner les progrès accomplis en faveur de la cohésion en Europe et le rôle joué par la politique régionale de l'UE dans la réalisation de cet objectif. Ces évaluations ont été conduites à date de la contribution : bien que toutes les opérations n'aient pas encore été soldées, les analyses reposent sur une base solide.

- 1) Dans les domaines du **développement des compétences, des qualifications et de l'emploi**, les programmes européens 2014-2020 ont permis de soutenir 1622 projets via le FSE, pour un montant de plus de 150 millions €, permettant à 100 843 personnes d'être formées. 137 opérations ont été cofinancées par le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) pour 7,2 millions € et 12 ont été soutenues par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), pour 730 000 €.

Les trois plus-values majeures du FSE qui ont été identifiées sont : un effet levier financier unanimement vécu comme le plus important ; des possibilités ouvertes pour mener des expérimentations et encourager l'innovation ; un effet sur le maintien d'une offre de service de qualité et/ou sur des territoires peu pourvus grâce à l'existence de cette ressource supplémentaire. En outre, l'IEJ a permis de mettre en place une offre à destination des jeunes qui n'existait pas sur une partie du territoire : les écoles de la 2<sup>ème</sup> chance. L'IEJ a permis à certains jeunes NEET, sortis du système de l'emploi, une reprise d'accompagnement aboutissant à une offre de formation, de stage ou d'emploi.

Au-delà de ces plus-values, deux autres impacts principaux des fonds européens ont été mis en valeur dans l'évaluation : les effets sur l'emploi, la qualification des publics mais aussi sur leur inscription dans des parcours plus longs. Les opérations au titre de la création d'activité ont présenté les meilleurs résultats en matière de retour à l'emploi avec près de 85% des participants concernés.

- 2) En matière de **compétitivité**, 908 projets ont été accompagnés pour près de 164 millions € par le FEDER, 23 665 par le FEADER pour plus de 400 millions € et 408 par le FEAMP pour 21,5 millions €. Ces projets ont concerné 53 050 entreprises en Nouvelle-Aquitaine et ont permis de lever environ 189 millions € d'investissements privés. Les interventions du FEDER ont eu une diversité d'effets, notamment la massification des interventions régionales sur le thème de la compétitivité et une implication concrète des fonds européens auprès des publics éloignés de l'emploi et de l'entrepreneuriat (en lien avec le FSE).
- 3) Concernant la **recherche et l'innovation**, le FEDER a aidé 428 projets pour près de 164 millions €. Sur la période 2014-2020, 292 nouveaux chercheurs ont été recrutés en Nouvelle-Aquitaine et plus de 6 300 entreprises ont coopéré avec des organismes de recherche.

Sans le FEDER, la majorité des bénéficiaires n'aurait pas initié et mené à bien leur projet. L'évaluation met en avant un effet déclencheur des fonds sur la décision de lancer les projets pour les acteurs publics et les entreprises. L'effet levier principal est financier, entraînant une amplification des montants mobilisés pour les acteurs de la recherche et les entreprises. Le FEDER permet aussi d'accroître l'ambition des projets.

Concernant l'impact sur la recherche publique, les trois résultats principaux sont l'augmentation du nombre de publications scientifiques ; la restructuration, l'aménagement et la construction de surfaces dédiées aux activités de recherche et d'innovation ; et l'augmentation du nombre de thèses soutenues.

- 4) Pour ce qui est du développement de l'économie **numérique** et l'accroissement de l'offre de service et des usages, 252 opérations ont été cofinancées par le FEDER, à hauteur de 70,5 millions € au total. 46 nouveaux services ont été créés en ex-Poitou-Charentes, 35 nouveaux services publics en ex-Aquitaine et 26 projets de développement des usages en ex-Limousin.

Les fonds utilisés ont permis de répondre aux attentes des entreprises et contribuent de manière significative à un meilleur équipement numérique et une utilisation plus marquée des TIC. Une hausse du chiffre d'affaires est également visible pour les entreprises aidées. Les soutiens ont permis de diminuer l'autofinancement des porteurs de projets et parfois de réaliser des actions plus ambitieuses.

- 5) Dans les domaines du renforcement de l'**efficacité énergétique** et de l'utilisation des **énergies renouvelables**, la **prévention des risques** environnementaux et l'adaptation au **changement climatique**, la protection du **patrimoine** culturel, de la **biodiversité** et des continuités écologiques, 778 projets ont été soutenus par près de 222 millions € de FEDER, 11 699 projets par environ 1,5 milliard € du FEADER et 55 projets via le FEAMP, pour plus de 3 millions €. Les capacités supplémentaires de production d'énergie sont évaluées à plus de 57 mégawatts et la diminution de la consommation annuelle des bâtiments publics s'élève à 4 millions de kWh/an.

Les fonds européens ont eu des impacts élevés sur cinq types d'interventions : les énergies renouvelables ; la mobilité peu émettrice ; la gestion des zones forestières et d'itinéraires

sylvicoles ; les investissements et stratégies pour la prévention des risques naturels ; et les pratiques agroenvironnementales.

- 6) En ce qui concerne la **revitalisation des territoires**, 117 opérations ont été cofinancées par environ 47 millions € de FEDER, 3 500 par plus de 95 millions € de FEADER et 139 par près de 3 millions € de FEAMP. 52 territoires ont été ciblés.

Les interventions des FESI 2014-2020 ont contribué à améliorer les projets, voire ont constitué « un élément décisif de réalisation ». La perception des parties prenantes sur cet apport peut varier d'un fonds à l'autre mais une valeur ajoutée des fonds européens est reconnue unanimement pour soutenir des projets contribuant à la revitalisation des territoires fragilisés. En outre, cette plus-value tient à la complémentarité des mesures retenues pour déployer les approches territoriales (entre des mesures d'un même fonds ; et d'un fonds à l'autre).

Des recommandations ont été tirées de l'ensemble de ces évaluations et ont pu nourrir la préparation des programmes 2021-2027. Ces enseignements continueront d'être utilisés tout au long de la nouvelle programmation.

Face à ces constats, la Région Nouvelle-Aquitaine considère que la poursuite de la politique de cohésion après 2027 est indispensable. A ce sujet, la Région saisit l'opportunité du présent appel à contributions pour soumettre quelques idées :

- Une attention spécifique devrait être accordée aux régions en transition confrontées à la problématique des **pièges de développement**, identifiée par la Commission européenne dans le 8<sup>ème</sup> rapport sur la cohésion. La prise en considération des trajectoires de plus long terme est nécessaire pour distinguer, au sein d'une même catégorie de régions, celles qui convergent de celles qui divergent de la moyenne européenne.
- La politique de cohésion doit demeurer une politique spécifique et distincte de tout autre dispositif de relance, de gestion de crise et de politiques thématiques, afin de conserver son **aspect structurant** et lié à des objectifs de développement territorial intégré de long terme. La politique de cohésion doit demeurer une politique structurelle de convergence, de solidarité et d'investissements ayant pour objectif de favoriser la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne.
- La politique de cohésion peut prendre sa part dans la **réponse aux crises et aux chocs externes** si de l'argent frais lui est attribué dans ce but, afin d'éviter de réattribuer les fonds existants.
- En matière de **développement territorial**, la Région est favorable à l'extension du minimum urbain à tous les types de territoires, y compris ruraux. Le niveau de mise en œuvre des stratégies de développement territorial intégré doit être laissé au choix des territoires.
- Le principe de partenariat doit être inclus dans le **Semestre européen**, avec une meilleure concertation des régions, notamment sur l'Annexe D, qui devrait être coconstruite puisqu'elle est utilisée de façon prescriptive dans le cadre des programmes.

- La **coopération territoriale européenne** (CTE) est un pilier essentiel de la cohésion en Europe, en particulier pour une région frontalière comme la Nouvelle-Aquitaine. Le budget de la CTE devrait être réhaussé pour atteindre 8% du montant total.

En termes de mise en œuvre et de gestion,

- La politique de cohésion devrait reposer, dorénavant, sur une **approche liée aux résultats et aux performances** obtenus ce qui induit un allègement significatif des contrôles. Pour améliorer son efficacité, la politique pourrait s'inspirer de modalités de gestion telles que la définition de jalons et de cibles.
- Les modalités devraient être revues en profondeur car elles sont devenues de plus en plus **complexes et contraignantes** pour les autorités de gestion et les porteurs de projets, ce qui conduit à une charge administrative de plus en plus lourde (méthodes d'échantillonnage et calcul du taux d'erreur ; difficultés d'interprétation des règles d'audit, etc.) et au fait que les bénéficiaires potentiels se détournent des aides européennes.
- Les procédures de **modification des programmes** devraient être allégées afin de les adapter, de les rendre plus agiles et réactifs aux évolutions des contextes et besoins régionaux et locaux. Il s'agirait de faciliter les transferts entre priorités, entre axes et entre fonds.
- La Nouvelle-Aquitaine est favorable à la création d'un **fonds unique** pour la politique de cohésion, y compris le FEADER pour le développement rural (Leader).
- Le soutien aux **grandes entreprises** et aux entreprises de taille intermédiaire (ETI) devrait être laissé à la discrétion des autorités de gestion et non décidé par la Commission européenne, sans toutefois remettre en cause la priorité donnée aux PME.